



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29/04/2022

RISQUE DE SECHERESSE : LE GOUVERNEMENT PERMET AUX AGENCES DE L'EAU D'ENGAGER UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXCEPTIONNEL DE 100 M€ ET NOMME UN DELEGUE INTERMINISTERIEL

Dans le contexte de tension sur les marchés énergétiques et alimentaires du fait de la guerre en Ukraine, et afin de mieux préparer les territoires au risque de sécheresse, les ministres **Barbara Pompili**, **Julien Denormandie**, **Agnès Pannier-Runacher** et **Bérangère Abba** ont réuni, le 13 avril dernier, les préfets coordonnateurs des sept bassins hydrographiques métropolitains afin de les inviter à anticiper les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et veiller aux enjeux d'eau potable, d'agriculture et de production d'énergie.

La recharge des nappes d'eau souterraines de cet hiver a été modeste. Par ailleurs, selon les prévisions de Météo-France, le scénario le plus probable pour le printemps est une période plus sèche et chaude que la normale. A l'issue de la prochaine réunion du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique prévue fin mai, le Gouvernement publiera une carte de prévision du risque de sécheresse pour cet été.

Parallèlement, les ministres ont décidé d'augmenter en 2022 de 100 millions d'euros le plafond de dépenses des agences de l'eau, ce qui permettra de lancer des actions supplémentaires, dans la suite du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, notamment pour :

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, à l'optimisation des retenues existantes ou à la création de nouvelles retenues, à la réutilisation des eaux usées traitées, aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités territoriales dans leurs initiatives visant à économiser l'eau et éviter toute pénurie d'eau potable : lutte contre les fuites dans les réseaux, interconnexions de sécurité ;
- améliorer la résilience des milieux naturels pour garantir la pérennité des usages, notamment la désimperméabilisation des espaces urbains par la création d'infrastructures naturelles, déconnexion des eaux pluviales pour infiltration, favorisant le rechargement des nappes et réduisant la pollution des eaux.

Par ailleurs, en conseil des ministres, a été nommé hier le préfet **Frédéric Veau**, délégué interministériel en charge du suivi des actions et travaux engagés dans le cadre du Varenne. Ses missions sont fixées par un décret publié le 23 avril dernier. Placé auprès des ministres en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, il devra s'assurer du déploiement de l'ensemble des mesures arbitrées en conclusion du Varenne et de coordonner l'action commune des services de l'Etat au service d'une politique ambitieuse en termes d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et d'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme.

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

Contacts presse

Service presse de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Service de presse de Julien Denormandie ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Tél : 01 49 55 59 74

Mail : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie

Tél : 01 53 18 44 38

Mail : presse@industrie.gouv.fr

Service presse de Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

Tél : 01 40 81 18 11 – 06 07 56 06 26

Mél : presse.abba@ecologie.gouv.fr

[Désinscription ici](#)